

«C'est un sujet central qui concerne aussi la musique»

CONSENTEMENT La violoncelliste Estelle Revaz s'est rendue au Palais fédéral pour s'exprimer en faveur de la redéfinition du viol sur la base du consentement. Elle explique sa démarche en tant que femme et artiste.

PAR **SABRINA.ROH**@LENOUVELLISTE.CH



Pour Estelle Revaz, la variante «Seul un oui est un oui» a une haute valeur symbolique. NADÈGE GAILLARD

Lundi 5 décembre, le National s'est prononcé en faveur de la variante «Seul un oui est un oui» pour redéfinir la notion de viol dans le droit pénal suisse. 99 oui, 88 non, 3 abstentions. «A droite, seuls trois hommes du PLR et trois du Centre ont validé le projet. Sans ces voix, tout aurait basculé», réalise Estelle Revaz. Habitée du Palais fédéral depuis qu'elle s'engage contre la précarité des artistes, la violoncelliste de renom s'y est cette fois rendue en tant que femme. Lundi dernier, en marge du dé-

bat, la Valaisanne a fait entendre sa voix lors de discussions dans la salle des pas perdus: pour elle, la notion de consentement doit être inscrite dans la loi.

Le poids des traditions

En Suisse, 22% des femmes ont subi des actes sexuels non consentis, 12% ont subi un rapport sexuel contre leur volonté et seules 8% d'entre elles ont porté plainte. Ces chiffres, qu'elle juge dramatiques, touchent particulièrement Estelle Revaz. «C'est un sujet central qui concerne aussi le milieu de la musi-

que classique», affirme-t-elle. L'artiste évoque un univers où le pouvoir et les émotions occupent une place prépondérante et où les traditions ont la peau dure. Pour preuve, le prochain jugement d'un de ses anciens professeurs, qui a pu enseigner durant quinze ans au Conservatoire de Paris tout en sévissant auprès de ses élèves. «Tout le monde savait et pourtant, lorsqu'on avait le courage de parler, l'institution nous faisait taire et nous priait de nous excuser», confie la musicienne. Elle fait état de gestes et de pro-

pos déplacés durant les cours. «Il avait aussi l'habitude de nous convier à des repas, durant lesquels il lui arrivait de faire l'apologie du plaisir sexuel chez les enfants. Le phénomène d'emprise était tel que nous finissions par penser que c'était normal», se souvient-elle.

Valeur symbolique

Les victimes, en particulier de viol, sont très souvent confrontées à la problématique de l'absence de preuve. A ce sujet, Estelle Revaz ne se fait pas d'illusion. «La variante du «Seul un

Son ancien professeur bientôt jugé

Le professeur Jérôme Pernoo a été placé en garde à vue mercredi 7 décembre. Depuis, il a été placé sous contrôle judiciaire et sera jugé pour des faits «d'agression sexuelle sur mineur et de harcèlement sexuel», précise le Ministère public. Le violoncelliste avait été licencié du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP) en mai 2022 pour des «méthodes d'enseignement brutales et humiliantes et des comportements totalement inacceptables à l'égard de ses étudiants, notamment des propos et gestes de nature sexuelle». Il y a un mois, le Tribunal administratif de Paris a confirmé le licenciement, considérant, entre autres, l'existence d'«une forme d'emprise» du musicien sur ses élèves.

oui est un oui» n'aboutira pas à plus de chances de condamnation car dans notre système judiciaire, personne ne peut être condamné sans preuve. Prouver qu'on n'a pas dit oui est tout aussi compliqué que de prouver qu'on a dit non», constate-t-elle. Mais pour Estelle Revaz, l'enjeu est ailleurs. «Instaurer la notion de consentement dans la loi a une haute valeur symbolique. Ça permet de montrer clairement que notre société ne tolère plus les relations sexuelles non consenties.» Cette notion de symbole a engendré des discussions intéressantes. «Plusieurs parlementaires pensent qu'il n'est pas du ressort du législateur d'envoyer des symboles et que, d'un point de vue strictement juridique, la variante du «Seul un non est un non» est suffisante.» D'autres interactions se sont avérées bien moins constructives. «Pour beaucoup, le consentement reste une coquetterie de femme capri-



L'institution nous faisait taire et nous priait de nous excuser.»

ESTELLE REVAZ
VIOLONCELLISTE

cieuse», se désole-t-elle.

Estelle Revaz est sortie du Palais fédéral avec une vision plus précise des différents points de vue, mais toujours avec la même conviction. «Notre système judiciaire est souvent impuissant face aux délits de viol. Envoyer un signal clair à la population est la moindre des choses que le Parlement puisse faire vis-à-vis des victimes.» La musicienne va continuer à s'engager pour la cause car rien n'est gagné selon elle: le Conseil des Etats doit à nouveau se positionner et, en juin dernier, il avait préféré le «Non c'est non».

PUBLICITÉ



SMC

La simplicité en ligne directe.

Pratique, fréquent, évident.

Toutes les 20 minutes!
à partir du 11 décembre 2022

La ligne et les infrastructures du funiculaire SMC Sierre-Montana-Crans sont prêtes à vous accueillir.

Un funiculaire plus confortable, plus fréquent et exploité avec zéro émission carbone, nous sommes fiers de vous faire voyager vers l'avenir.

Nouveaux horaires :
cie-smc.ch ou app Mobile CFF

